

Fédération CNT des travailleuses et travailleurs territoriaux

33, rue des Vignoles 75020 PARIS fttt@cnt-f.org

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Action et des Comptes publics 139, rue de Bercy 75012 PARIS

courriel: sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT

Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique 139, rue de Bercy

75012 PARIS

courriel: sp.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

Paris, le 18 Octobre 2019

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020

Messieurs les Ministres,

Les politiques libérales du gouvernement affaiblissent considérablement le service public qui est un rouage essentiel de la société que nous appelons de nos vœux.

La réforme des collectivités entamée par la loi du 16 décembre 2010 puis les lois MAPTAM, NOTRe et la **loi** n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a eu de cesse de détruire les services publics de proximité : dans nos collectivités et nos établissements publics. Ils disparaissent au détriment d'une grande partie de la population qui vit en périphérie des grands centres urbains et dans les zones rurales.

Les conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader pour les travailleuses et les travailleurs du public qui voient leurs salaires gelés depuis trop longtemps. Les nombreux CDD mettent en danger l'esprit de non corruptibilité du service public.

Les projets gouvernementaux concernant notre système de retraite sont porteurs de reculs dramatiques.

Aussi pour toutes ces raisons, nous revendiquons :

- -Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires
- -L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- -Le retour à la retraite à 60 ans et 37 ans d'annuité.
- -La titularisation de tous les emplois précaires
- -L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité
- -Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires.
- -La suppression de l'entretien professionnel comme base de l'avancement.
- -L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et la réduction du temps de travail
- -Autogestion des caisses de la Sécurité Sociale, par les salarié.e.s selon le modèle d'avant 1967
- -Arrêt des procédures et annulation des condamnations relevant de la répression anti-syndicale
- -L'abrogation du jour de carence
- -Prise en charge totale par l'employeur des abonnements de transport en commun.

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, la Fédération CNT des Travailleuses et des Travailleurs Territoriaux dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 2019, 1, 2, 3, 4, 5 janvier 2020 pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la Fonction publique territoriale. Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Le secrétariat de la FTTT

